

RCS : FREJUS Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00202 Numéro SIREN : 437 505 415 Nom ou dénomination : AAA CORPORATE FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 04/09/2023 sous le numéro de dépôt 5349

AAA CORPORATE FINANCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 632,00 Euros

Siège social : 9 Boulevard Louis Blanc

Espace des Lices
83990 SAINT-TROPEZ

R.C.S : 43750/5415

GREFFE du TRIBUNAL du COMMERCE de NÎMES
DÉPÔT

- 4 SEP. 2023

N° 2023/5349

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2023 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 faisant ressortir un bénéfice de 140 804,39 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 7 027,66 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 147 832,05 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 147 832,05 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 7 832,05 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 140 000,00 Euros répartis de la manière suivante :

Dates de clôture	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2022	140 000,00		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 330,19 Euros.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 faisant ressortir un bénéfice de 140 804,39 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 7 027,66 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 147 832,05 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 147 832,05 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 7 832,05 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 140 000,00 Euros répartis de la manière suivante :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2022	140 000.00		

Il convient de vous informer que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code général des impôts pourront opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire de 21% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux, soit un taux d'imposition global de 34.5%.

De plus, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu, seront désormais prélevés à la source.

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 330,19 Euros.

Pour copie certifiée conforme

La gérance



AAA CORPORATE FINANCE

S.A.R.L. au capital de 7 632,00 Euros

Siège social : 9 Boulevard Louis Blanc

Espace des Lices

83990 SAINT-TROPEZ

R.C.S : 4375045415

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2023

Le 30/06/2023,
à 9 heures,

Monsieur Gilbert VALLET, détenant 2 parts sociales,
Monsieur Christophe VALLET, détenant 422 parts sociales,

associés de la société **AAA CORPORATE FINANCE**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Christophe VALLET, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,



- validation de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice de 140 804,39 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 faisant ressortir **un bénéfice de 140 804,39 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **7 027,66 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **147 832,05 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **147 832,05 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 7 832,05 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 140 000,00 Euros répartis de la manière suivante :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2022	140 000.00		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ;

ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 330,19 Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2021	97 000.00		
31/12/2020	92 000.00		
31/12/2019	83 000.00		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale décide de valider la rémunération du gérant pour la somme de 21600€ au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Résolution n° 6

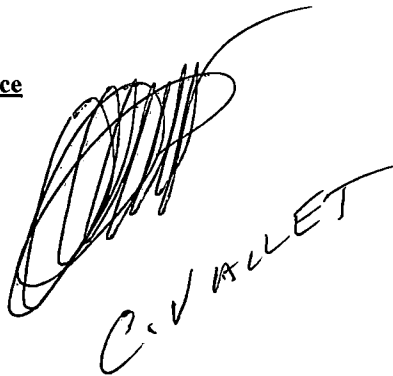
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance



C. V. RILET

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 20/07/2023

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations		9 100,00		9 100,00	3,54	9 100,00	4,65
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières		165,00		165,00	0,06	165,00	0,08
TOTAL (I)		9 265,00		9 265,00	3,60	9 265,00	4,73
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises		9 759,29		9 759,29	3,79	11 739,41	6,00
Avances & acomptes versés sur commandes						1 885,00	0,96
Clients et comptes rattachés		125 496,96		125 496,96	48,79	81 924,64	41,87
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel							
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		273,98		273,98	0,11	1 792,82	0,92
. Autres						693,36	0,35
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		111 015,50		111 015,50	43,16	87 030,58	44,48
Charges constatées d'avance		1 426,68		1 426,68	0,55	1 341,16	0,69
TOTAL (II)		247 972,41		247 972,41	96,40	186 406,97	95,27
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		257 237,41		257 237,41	100,00	195 671,97	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 7 632,00)	7 632,00	7 632,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	763,20	763,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	7 027,66	6 681,00
Résultat de l'exercice	140 804,39	97 346,86
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	156 227,25	112 422,86
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	22 619,00	22 619,00
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	593,36	4 106,88
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel		
. Organismes sociaux	38 527,33	22 825,00
. Etat, impôts sur les bénéfices	13 166,00	3 165,00
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	20 751,22	15 153,23
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 353,25	15 380,00
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	101 010,16	83 249,11
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	257 237,41	195 671,97

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 20/07/2023

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%		Total	%		Variation	%	
Ventes de marchandises	23 227,17	612,00	23 839,17	7,59		24 988,89	10,88		-1 149	-4,59	
Production vendue biens											
Production vendue services	289 504,10	818,48	290 322,58	92,41		204 651,72	89,12		85 671	41,86	
Chiffres d'Affaires Nets	312 731,27	1 430,48	314 161,75	100,00		229 640,61	100,00		84 521	36,81	
Production stockée											
Production immobilisée											
Subventions d'exploitation											
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			6 381,00	2,03					6 381	N/S	
Autres produits			2,49	0,00		2,32	0,00			0,00	
Total des produits d'exploitation (I)			320 545,24	102,03		229 642,93	100,00		90 903	39,58	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			13 139,99	4,18		13 689,49	5,96		-550	-4,01	
Variation de stock (marchandises)			1 980,12	0,63		-2 317,41	-1,00		4 297	185,46	
Achats de matières premières et autres approvisionnements											
Variation de stock (matières premières et autres approv.)											
Autres achats et charges externes			30 134,66	9,59		13 427,27	5,85		16 707	124,43	
Impôts, taxes et versements assimilés			16 498,00	5,25		19 007,00	8,28		-2 509	-13,19	
Salaires et traitements			21 600,00	6,88		21 600,00	9,41			0,00	
Charges sociales			38 789,16	12,35		31 157,32	13,57		7 632	24,50	
Dotations aux amortissements sur immobilisations											
Dotations aux provisions sur immobilisations											
Dotations aux provisions sur actif circulant						4 020,00	1,75		-4 020	-100,00	
Dotations aux provisions pour risques et charges											
Autres charges			14 115,22	4,49		607,40	0,26		13 508	N/S	
Total des charges d'exploitation (II)			136 257,15	43,37		101 191,07	44,07		35 066	34,65	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			184 288,09	58,66		128 451,86	55,94		55 837	43,47	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun											
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)											
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)											
Produits financiers de participations											
Produits des autres valeurs mobilières et créances											
Autres intérêts et produits assimilés											
Reprises sur provisions et transferts de charges											
Différences positives de change											
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement											
Total des produits financiers (V)											
Dotations financières aux amortissements et provisions											
Intérêts et charges assimilées											
Différences négatives de change											
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements											
Total des charges financières (VI)											
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)											
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			184 288,09	58,66		128 451,86	55,94		55 837	43,47	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	645,70	0,21			645	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	645,70	0,21			645	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-645,70	-0,20			-645	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	42 838,00	13,64	31 105,00	13,55	11 733	37,72
Total des Produits (I+III+V+VII)	320 545,24	102,03	229 642,93	100,00	90 903	39,58
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	179 740,85	57,21	132 296,07	57,61	47 444	35,86
RÉSULTAT NET	140 804,39	44,82	97 346,86	42,39	43 458	44,64
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						



PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 257 237,41 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 140 804,39 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16/05/2023 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 9 265

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	9 265			9 265
TOTAL	9 265			9 265

3.1.2 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 136 463

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	9 265		9 265
Actif circulant & charges d'avance	127 198	119 789	
TOTAL	136 463	119 789	9 265

3.3 - Provisions pour dépréciation =

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	6 381		6 381		
Comptes financiers					
Total	6 381		6 381		

3.4 - Charges constatées d'avance = 1 427

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 7 632

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	424	18,00	7 632
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	424	18,00	7 632

4.2 - Etat des dettes = 101 010

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	22 619	22 619		
Fournisseurs	593	593		
Dettes fiscales & sociales	72 445	69 666		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	5 353	5 353		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	101 010	98 231		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 54

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	54
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	54

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 314 162**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	23 839	7,59 %
Prestations de services	228 818	72,83 %
Produits des activités annexes	61 504	19,58 %
TOTAL	314 162	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 42 838

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	184 288		184 288
Résultat financier			
Résultat exceptionnel	-646		-646
Participation des salariés			
TOTAL	183 642	42 838	140 804

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

CERTIFIÉ
CONFORME
à la loi